

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

ITALIAN EXCELLENCE 7.0

Classe A-INSTITUTIONAL EURO (ACC) (Code ISIN LU1720022182)

Classe A-INSTITUTIONAL EURO (DIS) (Code ISIN LU1720022695)

un compartiment de AZ Fund 1 géré par AZ Fund Management S.A., partie du groupe de sociétés Azimut Group

A) OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT:

Objectifs: le Compartiment poursuit l'objectif d'une augmentation de la valeur du capital, en plaçant principalement dans le système des entreprises italiennes, avec une perspective de moyen/long terme. Le Fonds est admissible comme placement qualifié pour la création de plans individuels d'épargne à long terme selon la loi italienne n. 232/16 (appelés PIR).

Politique d'investissement: Le placement doit être fait, dans chaque année civile, comme suit: au moins 70% des actifs nets du Compartiment dans des actions, obligations, parts d'OPCVM et/ou autres OPC (PIR), négociés ou non sur des marchés réglementés ou des plateformes multilatérales de négociation, émis ou conclus avec des entreprises qui exercent des activités autres que l'immobilier résidant sur le territoire de l'État italien conformément à l'article 73 de la loi italienne sur les impôts sur le revenu (« testo unico delle imposte sui redditi »), dont le décret du Président de la République italienne n. 917, du 22 Décembre 1986, ou dans les États membres de l'Union Européenne ou dans les États faisant partie de l'accord sur l'Espace économique européen avec des établissements stables sur le territoire italien.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 5% de ses actifs nets en des obligations convertibles contingentes (*contingent convertible bonds*).

Les investissements de nature actionnaire pourront représenter jusqu'à 70% des actifs nets du Compartiment. Le Compartiment devra être investi pour au moins 21% de ses actifs nets dans des instruments financiers de sociétés autres que celles incluses dans l'indice FTSE MIB de la Bourse italienne, ou d'indices équivalents d'autres marchés réglementés. On considère également comme placements qualifiés les parts d'OPCVM et/ou autres OPC d'émetteurs établis sur le territoire

italien ou dans un autre État membre de l'UE ou dans les États faisant partie de l'accord sur l'Espace économique européen, qui à leur tour vont investir au moins 70% du portefeuille en ces instruments financiers visés au deuxième paragraphe ci-dessus. Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC. Jusqu'à 30% des actifs nets du Compartiment peuvent être placés en instruments financiers autres que ceux visés ci-dessus.

Aucun placement ne peut être fait pour plus de 10% du portefeuille dans un seul instrument financier du même émetteur ou conclu avec la même contrepartie ou avec une autre société appartenant au même groupe de l'émetteur ou de la contrepartie ou en dépôts et comptes courants. Aucun placement ne peut être fait en instruments financiers émis ou conclus avec des résidents dans des pays ou territoires autres que ceux qui permettent un échange d'informations adéquat.

Le Compartiment pourra en outre utiliser des instruments financiers dérivés exclusivement à des fins de couverture des risques (liés au marché, aux actions, aux taux d'intérêt, au change, au crédit, etc.). Le recours à des instruments financiers dérivés à des fins de bonne gestion se fera sur base accessoire.

Rachat de Parts: Les Porteurs de Parts du Compartiment peuvent, chaque jour à tout moment, demander le rachat de leurs Parts contre espèces. Les remboursements se feront sur une base journalière.

Politique de distribution: Le Compartiment distribuera des dividendes aux porteurs de parts des classes A-INSTITUTIONAL EURO (DIS) et réinvestira les dividendes pour les porteurs de parts des classes A-INSTITUTIONAL EURO (ACC). La distribution des revenus est sur base trimestrielle.

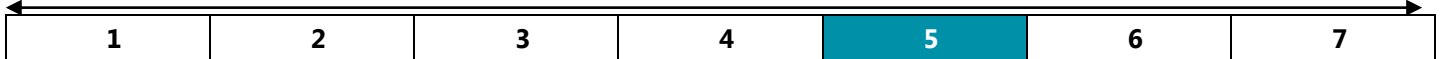
B) PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT:

A risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé



- Ces classes se situant dans la **catégorie du risque 5** du fait de ses hausses ou fléchissements, ou données simulées, par le passé.

- la catégorie de risque associée à ces classes ayant été calculée sur la base des données historiques, elle peut ne pas être une indication fiable de son profil de risque futur

- la catégorie de risque n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;

- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »;

- autres risques importants pour le Compartiment non pris convenablement en compte dans cet indicateur : risques d'intérêts, risques de crédit et risques des investissements en actions

Risques:

- **Risques d'intérêts:** La part de patrimoine investie dans des titres de débit est dans une large mesure soumise aux risques liés aux possibles variations des taux d'intérêt du marché, dépendant de différents facteurs parmi lesquels, les attentes en matière d'inflation, de

croissance de l'économie et de stabilité des sociétés émettrices.

- **Risques de crédit:** En ce qui concerne la part investie dans des titres des émetteurs, il existe également un risque lié à la capacité de ces mêmes sociétés à honorer leurs engagements en matière de paiement des intérêts et de remboursement du capital

- **Risques des investissements en actions:** Le taux des cours des titres dépend de facteurs multiples, parmi lesquels la situation macro-économique générale, le taux d'inflation et des taux d'intérêts, l'évolution des bénéfices des sociétés ainsi que les politiques de distribution des dividendes

- **Risques géopolitique:** Le revenu de l'investissement pourrait se ressentir des risques liés à la situation financière et géopolitique des pays dans lesquels les investissements sont réalisés

- **Risques des pays émergents:** résiduelle

C) FRAIS:

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée:	2% (*) sur le montant investi
Frais de sortie:	0% (*) sur le montant objet du rachat
Frais de conversion :	non prévue

(*) les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants:	1,17% des actifs nets
Frais de gestion et de fonctionnement	

Commission de gestion variable additionnelle

il est prévu le prélèvement d'une éventuelle commission de gestion variable additionnelle, si:

- la variation de la valeur de la Part du Compartiment dans l'horizon temporel de référence (année civile) – est supérieure (over performance) à celle de l'index de référence ci-dessous indiqué dans le même horizon temporel de référence (année civile). Le calcul est effectué par référence au dernier jour ouvrable de l'année civile précédant l'horizon temporel de référence (année civile).
- la valeur de la Part du Compartiment calculée par référence au dernier jour ouvrable de l'année civile courante est supérieure à la valeur de la Part du Compartiment calculé par référence au dernier jour ouvrable de l'année civile précédente.

Lorsque les deux conditions indiquées ci-dessus sont remplies, le montant de la commission supplémentaire sera de 10% de la susdite over performance, multiplié par le nombre de Parts existant au Jour d'Évaluation auquel le calcul de la commission se réfère. Cette commission additionnelle est prélevée annuellement sur les liquidités disponibles du Compartiment le premier jour ouvrable de l'année civile suivant la période de référence. L'application de la commission de gestion variable additionnelle est effectuée quotidiennement avec accumulation de la provision du jour auquel le calcul fait référence, selon la méthodologie indiquée ci-dessus. Chaque jour, aux fins du calcul de la valeur globale du Compartiment, sera créditée au Compartiment la provision du jour précédent et sera débitée, le cas échéant, la provision du jour auquel le calcul se réfère.

Index de Référence: 30% FTSE MIB + 40% FTSE ITALIAN MID CAP INDEX + 30% FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5Y

Classe A-INSTITUTIONAL EURO (ACC) - Code ISIN LU1720022182: 0,00% est le montant facturé du la date de lancement au clôture du dernier exercice du Compartiment. Ce montant est fortement lié aux tendances des marchés et donc il ne reflète pas nécessairement ni la situation présente de ces marchés ni la tendance de la commission elle-même.

Classe A-INSTITUTIONAL EURO (DIS) - Code ISIN LU1720022695: 0,00% la classe n'est pas active.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en 31 décembre 2018.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions liées à certaines circonstances et les frais de transactions (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts

d'un autre véhicule de gestion collective). Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section 15 et à l'Annexe II du prospectus de AZ Fund 1, disponible sur le site internet www.azimut.it

D) PERFORMANCES PASSÉES:



- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur de performances futures
- Les performances historiques ont été évaluées en euro
- Les performances historiques du Compartiment reflètent les frais à charge du Compartiment et n'incluent pas les frais directement à charge de l'investisseur
- Le Compartiment a été créé le 17 Juillet 2017
- Puisque ces Parts sont nouvellement créées ne sont pas disponibles de performance historique pour années complètes échues

E) INFORMATIONS PRATIQUES:

- **Nom du dépositaire:** BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg.
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations supplémentaires:** les investisseurs peuvent obtenir de plus amples informations sur AZ FUND 1, ses compartiments et les classes de parts disponibles dans le prospectus du AZ Fund 1 ou sur le site internet www.azimut.it. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments de AZ Fund 1. Les actifs et passifs des compartiments sont ségrégués en vertu de dispositions légales. De plus amples informations sur le fonds, telles qu'une copie du règlement de gestion, du Prospectus, du dernier rapport annuel et de tout rapport semestriel ultérieur peuvent être obtenues gratuitement en français au siège social de la Société de Gestion (AZ Fund Management S.A, 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg) ainsi qu'auprès des agents placeurs dans les pays de commercialisation.
- **Politique de rémunération de la Société de Gestion:** La politique de rémunération actualisée, y compris, sans s'y limiter, une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, est disponible sur le site internet : <http://www.azimut-group.com/en/international-presence/az-fund-management>
Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande au siège social de la Société de Gestion
- **Modalités d'obtention d'autres informations pratiques:** d'autres informations pratiques, en ce compris le tout dernier prix des parts,

peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société de Gestion (AZ Fund Management S.A, 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg) ainsi qu'auprès des agents placeurs dans les pays de commercialisation.

- **Fiscalité:** la législation fiscale du grand-duché de Luxembourg peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- **Responsabilité:** la responsabilité de AZ Fund Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du AZ Fund 1.
- **Autres Types de Parts:** le Compartiment peut émettre différents types de parts. Pour plus d'information sur les types de Parts, veuillez vous référer aux prospectus du AZ Fund 1 ou sur le site internet www.azimut.it.
- **Conversions:** les investisseurs ont le droit d'échanger les parts qu'ils détiennent dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment de AZ FUND 1 selon les modalités de conversion décrites au chapitre 11 du prospectus de AZ Fund 1.

AZ FUND 1 est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. AZ Fund Management S.A. est agréée au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2019.